

LETTRE AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Agissant au nom des administrateurs et conformément au règlement de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), James D. Wolfensohn, président de l'Agence et de son Conseil d'administration, a présenté au Conseil des gouverneurs le présent rapport accompagné des états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 30 juin 2001



Depuis qu'à l'Assemblée annuelle d'octobre 2000, à Prague, le Conseil des gouverneurs a approuvé le Rapport d'examen périodique de la MIGA, l'Agence a redoublé d'efforts en matière de garanties. Durant l'exercice écoulé, elle a accordé une large place aux pays et domaines prioritaires auxquels les autres assureurs d'investissement ne prêtent généralement pas un appui suffisant, à savoir : l'Afrique ; les pays admis à emprunter à l'IDA², les investissements Sud-Sud (entre pays en développement) ; les investissements dans les PME, et les projets d'infrastructure complexes.

La mise en œuvre de cette stratégie a été couronnée de succès. Les émissions de garantie du risque politique ont battu un nouveau record, pour atteindre le chiffre de 2 milliards de dollars de couverture brute pour 66 contrats de garantie, particulièrement axés sur les pays et domaines prioritaires susmentionnés.

En matière d'assistance technique, conformément aux orientations stratégiques énoncées dans le rapport d'Examen 2000, l'Agence s'est davantage employée à rendre les organismes de promotion des investissements de certains pays mieux à même d'élaborer et d'appliquer les stratégies nécessaires à leur mission. Des prestations d'assistance technique ont été fournies à 38 pays et des engagements de renforcement des capacités à plus long terme ont été pris envers 28 pays où de tels efforts sont particulièrement nécessaires et où ils devraient être payants, permettant d'attirer davantage d'investissements directs étrangers à brève échéance. Grâce à des produits et services d'information qui font appel aux technologies nouvelles, la MIGA a diffusé une masse de renseignements sur les possibilités d'investissement et les conditions dans lesquelles les entreprises opèrent dans les pays membres en développement.

La MIGA a réglé pour la première fois une indemnité à la fin de l'exercice 00 — et a commencé à en percevoir le remboursement par le pays d'accueil durant l'exercice 01. Par ailleurs, l'Agence a uni ses efforts à ceux des investisseurs et des pays d'accueil pour écarter le risque de devoir verser des indemnités et pour arbitrer les différends liés aux investissements.

Seule une assise financière adéquate permettra à la MIGA de poursuivre son expansion et de continuer à mettre en œuvre les orientations stratégiques adoptées par le Conseil des gouverneurs. C'est pourquoi l'augmentation générale du capital de l'Agence approuvée par son Conseil des gouverneurs est tellement importante³. À ce jour, 51 des 154 États membres de l'Agence ont souscrit tout ou partie de leurs actions, pour un montant total de 330 millions de dollars.

Je tiens à saisir la présente occasion pour inviter les États membres à honorer l'intégralité de leurs souscriptions. Ils permettront ainsi à l'Agence multilatérale de garantie des investissements de mener à bien l'augmentation générale de son capital, à la date fixée du 29 mars 2002, et de continuer à apporter une contribution irremplaçable et toujours croissante au développement.

2. Les pays admis à emprunter à l'Association internationale de développement (IDA) sont généralement les plus pauvres des États membres du Groupe de la Banque mondiale.

3. En avril 1998, la BIRD a transféré 150 millions de dollars à titre de don à la MIGA. En mars 1999, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a approuvé une augmentation de son capital de 850 millions de dollars, devant être souscrits sur une période de trois ans. Ceci n'inclut pas les lettres de crédit émises par les États-Unis pour un montant total de 11,2 millions de dollars.

30 juin 2001